



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-125-2.18-1.19

**Modifiant le Règlement numéro 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.**

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 17 décembre 2019, ses membres ont adopté le règlement numéro 2013-125-2.18-1.19 modifiant le Règlement numéro 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 19<sup>ième</sup> jour de décembre 2019

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier